

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 2 Novembre 2016

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, MAURICET Jean-Paul LACASSIN Nelly Adjoints, BRUNET Nadine ONILLON Florence, VAHÉ Éric, HALTEAU Philippe MARTIN Juliette, HUET Murielle, Conseillers municipaux

Étaient excusés : GUILLOT Jean-François, POROU Noël, RICHART Dominique, PAVILLON Thierry

1° Rémunération des Agents recenseurs

La Commune de Brézé va procéder à l'enquête de recensement ainsi que le prévoit le titre V de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité.

Pour les Communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes ont lieu tous les cinq ans.

Ce recensement se déroulera sur le même mode de comptage que 2012 avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

Le Conseil municipal décide de rémunérer les agents recenseurs à hauteur de :

- 1.30€ par feuille de logement (papier ou internet)
- 1.00€ par bulletin individuel (papier ou internet)
- 0,80€ adresses collectives

La Collectivité versera un forfait de 100€ pour les frais de déplacement

Les Agents recenseurs recevront 23.40€ par ½ journée de formation.

Indemnité de préparation de la collecte : 150€

Dit que les crédits seront inscrits au Budget de l'exercice 2017 - chapitre 12

2°) Future Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame VASSEUR, 1ère Adjointe rappelle les grands titres de compétences obligatoires et des compétences optionnelles. Les élus valident les statuts de cette future communauté d'agglomération.

3°) Attribution de subventions - 1^{er} semestre

La Commune de Brézé qui prévoit de voter son budget primitif 2017 dans le courant du mois de Mars prochain décide de maintenir et de verser les subventions de certaines associations (école Saint Vincent, cantine) afin qu'elles assurent leur fonctionnement de début d'année

4°) Commune nouvelle - choix du cabinet

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la mission d'étude et d'assistance préalable à la création éventuellement d'une commune nouvelle.

Le comité de pilotage qui représente les Communes de Brézé, Saint Cyr en Bourg, Chacé et Varrains a étudié les 2 offres reçues et retenu le cabinet LJ Conseil. Le coût 26 100€ TTC est divisé entre les quatre communes. Ce cabinet d'étude aura pour mission de nous accompagner sur l'ensemble des paramètres en vue de la création ou non d'une commune nouvelle.

5°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et de gestion des déchets - année 2015

Vu le décret n° 2000-104 du 12 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »,

Considérant que ce rapport doit être présenté aux Conseils municipaux des Communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 établi par le service déchets de la Communauté d'Agglomération « *Saumur Loire Développement* ».

6°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement - année 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **prend acte** du rapport annuel de l'exercice 2014 établi par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 22 Septembre 2016.

7°) Syndicat de la Vallée de la Dive du Nord – Adhésion de nouvelles Communes

Le Conseil municipal

- ✓ **approuve** l'adhésion des nouvelles Communes (St Léger de Montbrillais, Glénouze, les Trois Moutiers, Morton, Saix, Raslay, Roiffé, Bournand, Vézière) au Syndicat de la Vallée de la Dive du Nord

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

- Rassemblement dans la cour de la Mairie (présence d'un détachement militaire du 2^{ème} RD NBC de Fontevraud)
- Défilé
- Cérémonie au Monument aux Morts (10h)
- Vin d'honneur